

CM DU VENDREDI 31 AOÛT 2024

L'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal des décisions du 31 mai 2024
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Informations diverses :

- Virements de crédits sur le budget de la commune dans le cadre de la fongibilité
- Rentrée scolaire
- Mise a disposition des drapeaux à l'UDAC

Excusés :

Mme CHACORNAC Emmanuelle qui donne procuration à Mr BERAUD Jean-Yves

Mme JAMMES Sandrine qui donne procuration à Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine

Mr COSME Vincent qui donne procuration à Mr BARRET Denis

Mr BOYER Joseph qui donne procuration à Mme DELMAS Marie-Claude

Mme DURAND Claudine qui donne procuration à Mr MAZOYER Gérard

Absent :

Mme GIRAUD Corinne

Désignation de la secrétaire de séance : Marjolaine FOURNET-FAYARD

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU 31 MAI 2024 (présenté par Jean-Yves)

Pour 13

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE (présenté par Jean-Yves)

Serge est en AM depuis un an. Nous avons pris un contrat pour le remplacer puis un second.

Maxime actuellement sur la fin de ses 6 mois de contrat chez nous, est quelqu'un d'investit. Nous sommes satisfaits de son travail et lui de son coté semble satisfait de travailler pour nous.

Aujourd'hui on propose au vote la création d'un poste. Poste qui peut par la suite être vacant si notre agent titulaire revenait. Notre plus grosse préoccupation reste sur le fait de payer deux personnes en même temps même si cette situation ne durerait pas dans le temps puisque le contrat de Maxime est de 6 mois renouvelable.

Pour 13

Informations Diverses :

- *Rentrée :*

Marie- Laure est absente jusqu'à mi-septembre. Edina doit revenir à mi-temps thérapeutique. Marie reste en renfort, elle a un contrat de 25h pour les 15 jours à venir puis son contrat bascule sur 18H.

Gaëlle, qui gère notamment le ménage des locaux de la mairie, est très bien. Elle est Autonome, trouve des solutions quand il y a besoin et surtout elle sait s'organiser. Elle est efficace

- *Finances :*

Nous avons voté la fongibilité des finances. A partir de 2025, sur les comptes de 2024, on passe au CFU (Compte Financier Unique). Ceci en remplacement du compte de gestion et du compte Administratif.

Autre information, pour 2022-2023, la participation de la commune de Saint VIDAL est de 700€/élève. Pour rappel nous avons demandé 1200€/élève mais la préfecture a tranché pour 700€. Il a donc fallu faire des changements au niveau des lignes de budget pour être raccord.

- *Mise à disposition des drapeaux à l'UDAC :*

Lors du nettoyage de l'ancienne mairie, nous avons trouvé des drapeaux qui ont un aspect Muséal. N'ayant pas la place de les stocker à la mairie actuellement nous les prêtons à l'UDAC. Les drapeaux restent la propriété de la commune. Jean-Yves propose une remise solennelle le 9 novembre prochain avec les enfants de la commune.

Levée de séance à 22H

Secrétaire de séance :

Marjolaine FOURNET-FAYARD



Monsieur le Maire

Jean-Yves BERAUD